

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 33 (1996)  
**Heft:** 1267  
  
**Rubrik:** Genève

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Pas de Conseillers d'Etat au rabais s.v.p.

*Les élections cantonales sont dans plus d'une année. Si la campagne a déjà commencé, il n'est pas trop tard pour remédier à un défaut majeur du mode d'élection du Conseil d'Etat.*

(fb) Le refus de la traversée de la rade au mois de juin a pratiquement sonné le début de la campagne électorale; ce résultat (venant après d'autres), dont la gauche aurait pourtant tort de déduire un ralliement idéologique à son panache rose-rouge-vert, symbolise surtout un bilan forcément limité par rapport aux illusions entretenues par la majorité libérale, radicale et démocrate-chrétienne qui avait placé ses sept candidats au gouvernement genevois en novembre 1994, élus sur une liste unique. Chacun peut y aller de son scénario, jouant à se faire peur ou à se faire plaisir: majorité de gauche au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, majorité de gauche au gouvernement face à un Grand Conseil de droite, retour à la «formule magique» (5 bourgeois, 2 socialistes)... On peut même imaginer un éclatement de l'Entente depuis que le parti libéral fait cavalier seul en reprenant la proposition de Bob Bole d'une baisse des impôts de 15%.

## A l'américaine

C'est dans cette ambiance que le parti radical propose un changement fondamental; le remplacement de l'exécutif multicéphale (mono- ou multicolore) par un régime présidentiel à l'américaine, avec élection d'un gouverneur. Les avantages comparés d'un tel système avaient été présentés dans ces colonnes lorsque le parti libéral avait proposé l'élection des sept conseillers d'Etat sur une liste bloquées (DP 1145); tant Bernard Ziegler que Guy-Olivier Segond, à la fin de la législature précédente, s'y étaient déclarés favorables.

Après le réjouissant échec, dans le sens opposé, de l'Alliance de gauche à rassembler le nombre de signatures nécessaires pour faire élire les Conseillers d'Etat au scrutin proportionnel (DP 1228), on peut toutefois douter qu'il soit opportun de se lancer dans un grand débat juridico-sociétal. Il n'y a certainement pas de baguette magique permettant donner au débat politique genevois clarté, crédibilité et efficacité dans l'action commune.

On devrait pourtant, plus modestement, tenter d'éliminer un défaut manifeste et plus technique: éviter l'élection au rabais, dès le premier tour, de conseillers d'Etat n'ayant pas atteint la majorité absolue. Rappelons que c'est en raison de cette disposition unique (33% des voix suffisent) que Claude Haegli, Philippe Joye et Gérard Ramseyer ont évincé les socialistes Bernard Ziegler et Mi-

cheline Calmy-Rey sans que le peuple ait eu véritablement la possibilité de se prononcer lors d'un deuxième tour.

L'institution de la règle commune de la majorité absolue au premier tour figure dans un projet de loi radical qui dort en commission depuis la précédente législature; il suffit de le réveiller pour que le Grand Conseil l'adopte encore avant la fin de l'année et qu'il soit soumis au peuple (s'agissant d'une modification constitutionnelle). C'est l'intérêt tant de l'Entente que des socialistes de faire en sorte que l'élection du gouvernement, en automne 1997, se déroule dans la sérénité et la loyauté. ■

## Oubliés

(cfp) Dans le quotidien socialiste zurichois *Volksrecht*, du 30 septembre 1918, l'Union du Personnel de Banques (Bankpersonalverband Zürich) publiait un message qui rappelait les luttes vaines pour une rétribution décente: «Nous sommes donc obligés aujourd'hui d'utiliser notre dernier moyen: la cessation du travail. C'est à une majorité proche de l'unanimité que l'assemblée générale d'hier a pris cette décision». Le texte intégral est traduit en français dans le recueil de documents *Le Mouvement ouvrier suisse*, éditions Adversaires, Genève 1975.

L'Union ouvrière de Zurich a immédiatement décidé une grève générale de solidarité. Très rapidement les autorités sont intervenues et une entente amenant la fin des grèves a été conclue. Faut-il rappeler la suite des événements d'octobre et novembre 1918 à Zurich et ailleurs en Suisse?

1796 est l'année où les citoyens de la ville de Rottweil, sur le Neckar, ont compris que les Confédérés avaient cessé de les considérer comme des alliés et oubliaient l'existence du Pacte d'alliance perpétuelle de 1519. A la diète, la place de Rottweil était située entre le Valais et la Ville de Bienne. Malgré une lettre de protection de l'année précédente, les troupes françaises occupèrent la ville et les Suisses restèrent impassibles. Une histoire des relations amicales entre Rottweil et la Confédération a été publiée dans cette ville. On découvre dans cette brochure des indications sur les relations existant encore entre Rottweil et Brugg, en Argovie.